

Il agit selon l'avis de ses ministres, lesquels sont responsables devant le Parlement; en sa qualité de chef de l'exécutif, il convoque, proroge et dissout le Parlement; il sanctionne les lois ou leur refuse son assentiment. Dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, il agit entièrement selon l'avis du ministère et devient alors le Gouverneur Général en Conseil. La prérogative royale du pardon de la peine capitale, que le Gouverneur Général pouvait autrefois exercer à son bon plaisir, ne s'exerce maintenant que sur la recommandation du Ministère. La coutume de faire du Gouverneur Général le lien de communication entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial a été abandonnée, et depuis le 1er juillet 1927 le gouvernement de Sa Majesté au Canada communique directement avec le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

Le tableau 1 ci-dessous donne la liste des Gouverneurs Généraux depuis la Confédération, avec la date de leur nomination et de leur entrée en fonctions.

1.—Gouverneurs Généraux du Canada, 1867-1938.

Nom.	Date de leur nomination.	Date de leur entrée en fonctions.
Vicomte Monk, G.C.M.G.	1er juin 1867	1er juillet 1867
Lord Lisgar, G.C.M.G.	29 déc. 1868	2 fév. 1869
Comte de Dufferin, K.P., K.C.B., G.C.M.G.	22 mai 1872	25 juin 1872
Marquis de Lorne, K.T., G.C.M.G.	5 oct. 1878	25 nov. 1878
Marquis de Lansdowne, G.C.M.G.	18 août 1883	23 oct. 1883
Lord Stanley de Preston, G.C.B.	1er mai 1888	11 juin 1888
Comte d'Aberdeen, K.T., G.C.M.G.	22 mai 1893	18 sept. 1893
Comte de Minto, G.C.M.G.	30 juillet 1898	12 nov. 1898
Comte Grey, G.C.M.G.	26 sept. 1904	10 déc. 1904
S.A.R. Feld-Maréchal duc de Connaught, K.G.	21 mars 1911	13 oct. 1911
Duc de Devonshire, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	19 août 1916	11 nov. 1916
Lord Byng de Vimy, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	2 août 1921	11 août 1921
Vicomte Willingdon de Rattou, G.C.S.I., G.C.I.E., G.B.E.	5 août 1926	2 oct. 1926
Comte de Bessborough, G.C.M.G.	9 fév. 1931	4 avril 1931
Lord Tweedsmuir d'Elstfield, G.C.M.G., C.H.	10 août 1935	2 nov. 1935

Sous-section 2.—Le Ministère.

Le Canada possède un système de gouvernement semblable à celui de la Grande-Bretagne, par lequel un Cabinet ou Ministère, composé de membres de la Chambre des Communes ou du Sénat et responsable envers le Parlement, exerce le pouvoir pendant qu'il jouit de la confiance des représentants du peuple. Le cabinet est effectivement un comité du Conseil privé du Roi pour le Canada. Sans expliquer en détail le fonctionnement de ce système, il faut toutefois remarquer que le Cabinet est responsable à la Chambre des Communes et, suivant un précédent établi, démissionne lorsqu'il devient évident qu'il a perdu la confiance des représentants du peuple. Les membres du Cabinet sont choisis par le Premier Ministre; généralement chacun d'eux assume la charge de l'un des différents départements administratifs; cependant, un ministre peut avoir plus d'un portefeuille, tandis que certains de ses collègues peuvent être ministres sans portefeuille.

Les Premiers Ministres depuis la Confédération, les dates de leur durée en fonction ainsi que les membres du seizième Ministère sont énumérés au tableau 2. La liste complète des membres du Conseil Privé, le 1er mars 1938, figure au tableau 3.